

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 8 janvier 2024	Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024 Publié le ID : 074-200070852-20240108-CIAS_02_2024-DE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier à dix-huit heures trente , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle annexe de la CCUR, à Frangy, sous la vice-Présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT , Date de convocation : 22 décembre 2023 Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Marie-Antoinette SIMON. Messieurs David BANANT, André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL. Pouvoirs : Mme Sophie COLAS donne pouvoir à Mme Carole BRETON ; Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à Mme Chantal FIGUET Absents excusés : Mmes Céline FILET, Sandrine TASSET et M. Jérémie COURLET. N° CIAS-02/2024 Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.	

OBJET : EHPAD – Marché de travaux pour la construction du futur EHPAD du Val des Usse – Validation de l'offre du lot n°07.

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône validés par délibération du Conseil d'administration n°03/2021 en date du 21 janvier 2021,
 Vu la publication du marché de travaux pour la construction du futur Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Val des Usse,
 Vu le rapport d'analyse des offres,
 Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du CIAS relatif au marché de travaux précité en date du 2 octobre 2023,
 Vu le caractère infructueux du lot n°07 et la nécessité de passer de gré à gré,
 Vu le courrier de consultation du 30 octobre 2023 à l'attention de l'entreprise « Poralu ».

Considérant que le CIAS a engagé la reconstruction de l'EHPAD du Val des Usse au lieu-dit des Bottières sis dans la Commune de Frangy.

Considérant que le marché de travaux pour la construction du futur Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Val des Usse a été mis en ligne le 26 juin 2023 et dont la date limite de réception était fixée au 28 juillet 2023.

Le Vice-président annonce que le coût prévisionnel de la construction du futur EHPAD du Val des Usse s'est affiné depuis le plan de financement présenté en 2021, d'un montant total de 14 085 356 € HT.

Le Vice-président donne lecture du procès-verbal de la CAO du CIAS qui autorise le Président à effectuer des démarches de gré à gré avec une entreprise pour répondre au lot n°07 « menuiseries extérieures PVC » du marché de travaux du futur EHPAD du Val des Usse.

Le Vice-président donne lecture du courrier de consultation de l'entreprise « Poralu » du 30 octobre 2023 et de leur offre d'un montant de 184 898,79 € HT.

Le Vice-président propose aux élus du Conseil d'administration de retenir cette offre.

Le Conseil d'Administration, avoir en avoir délibéré :

VALIDE la proposition de l'entreprise « Poralu » au lot n°07 « menuiseries extérieures PVC » pour un montant de 184 898,79 € HT.

NOTIFIE cette délibération au Centre des finances publiques de Rumilly.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024
Reçu en préfecture le 12/01/2024
Publié le
ID : 074-200070852-20240108-CIAS_02_2024-DE



Le Secrétaire de séance,

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.